Commune de CHASSY

LES RISQUES MAJEURS

VOUS INFORMER POUR MIEUX VOUS PROTÉGER

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Commune de CHASSY

Édition d'octobre 2026

DOCUMENT À CONSERVER

LE MOT DU MAIRE

Chères administrées, chers administrés,

La commune de Chassy, comme toute commune, est exposée à un certain nombre de risques naturels et technologiques. Aucun d'entre eux n'est propre à nous inquiéter au quotidien, mais tous méritent d'être connus, parce qu'une population informée réagit mieux et plus vite qu'une population surprise.

Ce document, le DICRIM, recense les risques réellement identifiés sur notre territoire, explique comment vous serez alertés et détaille, pour chaque situation, les gestes qui protègent. Il complète le Plan Communal de Sauvegarde que le conseil municipal a élaboré cette année, et qui organise la réponse de la commune en cas de crise.

Je veux insister sur un point. Chassy ne dispose d'aucune sirène. Notre alerte repose sur deux moyens, et tous deux ont besoin de vous : l'appel ou le SMS envoyé sur votre téléphone, et le porte-à-porte assuré par les élus et les référents de hameau. Le premier ne fonctionne que si vos coordonnées sont enregistrées. Je vous invite donc, si ce n'est pas déjà fait, à vous inscrire sur recensement.chassy.fr, ou à passer simplement nous voir en mairie.

Conservez ce document. Prenez le temps de le parcourir en famille. Et n'hésitez jamais à signaler en mairie ce qui vous paraît anormal : une fissure qui s'ouvre, un talus qui bouge, une odeur suspecte. La sécurité d'un village de 233 habitants tient d'abord à l'attention que ses habitants se portent les uns aux autres.

Julien COUSOT
Maire de Chassy

SOMMAIRE

Qu'appelle-t-on un risque majeur ? 4
Les risques recensés à Chassy 5
Le PCS, le PPMS et le PIMS 6
Le kit d'urgence 7
La vigilance météorologique 8
Comment sont gérés les risques à Chassy ? 9
Les dispositifs d'information et d'alerte 10
Le risque mouvement de terrain 12
Le risque retrait-gonflement des argiles 13
Le risque remontée de nappe 14
Le risque sismique 15
Le risque lié à la carrière 16
Le risque tempête et vents violents 17
Le risque orage, foudre et grêle 18
Le risque canicule 19
Le risque grand froid et neige 20
Le risque incendie de champs et de végétation 21
Le risque aérien 22
À retenir : les principales consignes 23
Numéros et sites utiles 24

QU'APPELLE-T-ON UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la possibilité d'un événement, d'origine naturelle ou liée à l'activité humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Il résulte du croisement de deux éléments :

- L'ALÉA, c'est-à-dire la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique, d'intensité et de fréquence variables : un orage, une sécheresse, un mouvement de terrain.

Aléa naturel



Aléa technologique

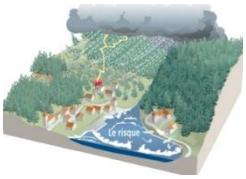


- LES ENJEUX, c'est-à-dire l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par ce phénomène : des habitations, des routes, des exploitations agricoles, des habitants.



Un risque majeur se caractérise par sa faible fréquence et par sa gravité. C'est précisément parce qu'il est rare que l'on y est mal préparé, et c'est l'objet de ce document.

Le risque naturel



Le risque technologique



D'où viennent ces informations ? Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet du Cher, sur le portail national Géorisques, et sur le Plan Communal de Sauvegarde de Chassy. Il est établi par le maire au titre des articles R. 125-9 à R. 125-14 du code de l'environnement.

LES RISQUES RECENSÉS À CHASSY

Les risques listés ci-dessous sont ceux qui ont été identifiés sur le territoire communal. Les autres risques figurant au Dossier Départemental, notamment le risque d'inondation par débordement de cours d'eau, le risque de rupture d'ouvrage hydraulique, le risque minier et le risque industriel de type Seveso, ne concernent pas Chassy et ne sont donc pas traités dans ce document.

RISQUE	NIVEAU À CHASSY	PAGE
Mouvement de terrain	Un mouvement répertorié en 1999	9
Retrait-gonflement des argiles	Important, avec impact sur le bâti	10
Remontée de nappe	Débordement de nappe identifié	11
Séisme	Zone de sismicité 2, aléa faible	12
Carrière et tirs de mines	Carrière en activité sur la commune	13
Tempête et vents violents	Possible, comme partout dans le Cher	14
Orage, foudre et grêle	Possible, surtout en période estivale	15
Canicule	Épisodes de plus en plus fréquents	16
Grand froid et neige	Possible, isolement des hameaux	17
Incendie de champs et de végétation	Réel en période de moisson	18
Risque aérien	Proximité de la base aérienne 702	19

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le plan communal de sauvegarde (PCS), encadré par les articles R.731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure, est **élaboré par le maire**. Ce document détermine, en fonction des risques connus, les **mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes**.
Il fixe à l'échelon communal **l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes**. Il recense les moyens disponibles pour la gestion de crise et définit la mise en œuvre, par la commune, des **mesures d'accompagnement et de soutien de la population**.

La commune de Chassy est soumise à l'obligation de réalisation d'un PCS. Il a été réalisé en 2026.

LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SERCURITE (PPMS)

Depuis 2002, les établissements scolaires doivent réaliser leur PPMS (plan particulier de mise en sûreté) pour faire face aux risques majeurs. Ce plan de sauvegarde **prépare les personnels, les enseignants et les élèves à assurer leur protection** en appliquant les consignes de sécurité définies par les autorités (le maire ou le préfet) lors d'un accident technologique ou d'une catastrophe naturelle.
Une équipe académique de formateurs sensibilise les chefs d'établissements, les directeurs d'écoles et les enseignants qui relaient ces connaissances aux élèves. L'objectif est de développer des actions d'éducation, sensibiliser les acteurs sur les risques et d'aider à la mise en œuvre des PPMS.

LE PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SURETE (PIMS)



La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe tant aux pouvoirs publics qu'à chaque citoyen. Ce dernier peut **organiser son autonomie** durant la phase critique en élaborant un Plan individuel de mise en sûreté (PIMS) et en préparant son kit d'urgence.
Établir un PIMS aide donc à **traverser la période de crise** aiguë. Sa réalisation permet de s'informer sur les risques existants, les consignes de sauvegarde et les comportements à adopter en cas de survenue d'un évènement exceptionnel.
Vous trouverez le PIMS et des informations complémentaires sur Géorisques.gouv.fr.

LE KIT D'URGENCE

Pour être **prêt à réagir** en cas de crise majeure, constituez votre kit d'urgence. En fonction de l'évènement, chaque foyer doit être en mesure de **subvenir à ses besoins** lors d'une mise à l'abri ou d'une évacuation. Ce kit, préparé à l'avance, vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

Pour cela, rassemblez dans un sac à dos les éléments suivants :

De l'eau et de la nourriture :

(Préférez la nourriture non périssable et qui ne nécessite pas de cuisson)

□ Conserves

□ Petits pots

□ Lait infantile 1er âge *(liquide prêt à l'emploi)*

□ Café, thé

□ Nourriture pour animaux

□ Eau *(6 litres par personnes en bouteille)*

Mes documents essentiels et les clés :

(Dans une pochette étanche)

□ Double des clés de maison et de voiture

□ Photocopie des papiers d'identité

□ Ordonnances

□ Argent liquide *(en cas de panne des distributeurs de billets)*

Mes médicaments et une trousse de premier secours :

□ médicaments du quotidien *(traitement habituel et médicament de secours)*

□ Lunettes de vue *(paire de secours)*

□ Alcool, gel hydroalcoolique

□ Masques

□ Pansements

□ Compresses

Du matériel de base :

□ Couteau multifonctions

□ Ouvre-boîte

□ Réchaud

□ Radio à piles afin de suivre les consignes des autorités

□ Piles de rechange

□ Batterie externe

□ Chargeur de téléphone

□ Savon

De quoi rester au chaud et s'éclairer :

□ Lampe de poche

□ Bougies

□ Allumettes

□ Briquet

□ Vêtements chauds

□ Couverture de survie

De quoi passer le temps :

□ Jeux

□ Livres …

Placer le sac dans un endroit facile d'accès et **vérifier une fois par an** le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez aussi les piles. Enfin, en cas d'utilisation, n'oubliez pas de **réapprovisionner** votre kit !

LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.
Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :



Niveau vert : pas de vigilance particulière.



Niveau jaune : **Soyez attentifs**. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. vent violent, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Niveau orange : **Soyez très vigilants**. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Niveau rouge : **Une vigilance absolue s'impose**. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics, et conformez-vous aux consignes.

COMMENT SONT GÉRÉS LES RISQUES À CHASSY ?



1) En cas d'accident, tel mouvement de terrain, incendie, tempête, accident sur la carrière…
L'alerte sera donnée par :
- Appel ou SMS sur votre téléphone
- le porte-à-porte (élus et référents des hameaux)
Il n'existe pas de sirène à Chassy.

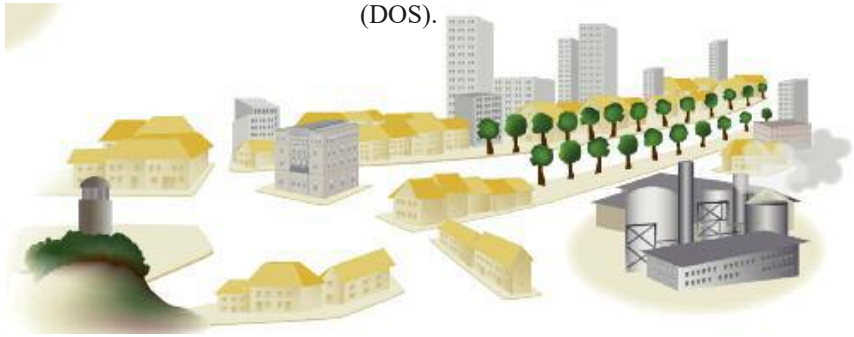


2) Les services de secours, sapeurs-pompiers, SAMU, … interviennent sur le sinistre. Le centre de secours le plus proche est celui de Nérondes. Le Maire assure la Direction des Opérations de Secours (DOS).



3) Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet du Cher prend la Direction des Opérations de Secours. Il met en place le centre opérationnel départemental (COD).

Les enfants à l'école : Si l'événement survient pendant le temps scolaire, le personnel sait mettre les enfants en sécurité. N'allez pas les chercher sauf consigne explicite : vous vous mettriez en danger et vous gêneriez les secours.



4) Le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
La commune prend en charge, si besoin, l'information des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.





5) Des équipes sont constituées : alerte, soutien à la population, logistique, communication et fournissent l'ensemble des moyens disponibles afin de faciliter les opérations de secours.



6) Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas (risque de saturation des réseaux pour les secours). Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité. Un lieu d'accueil peut se mettre en place à la Mairie.



LES DISPOSITIFS D'INFORMATION ET D'ALERTE

En cas d'événement grave, la commune est susceptible de vous alerter pour vous demander d'adopter immédiatement un comportement de sauvegarde. L'objectif de l'alerte est simple : vous mettre à l'abri, puis vous transmettre les consignes au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Important. Il n'y a pas de sirène à Chassy. N'attendez aucun signal sonore : l'alerte vous parviendra par téléphone ou par une personne qui viendra frapper à votre porte.

▪ 1. L'APPEL OU LE SMS SUR VOTRE TÉLÉPHONE

C'est le moyen principal. La commune dispose d'un automate d'appel alimenté par le recensement citoyen. En cas d'alerte, vous recevez un appel ou un message sur votre téléphone fixe ou mobile, avec la nature du danger et la conduite à tenir. L'alerte peut être envoyée à toute la commune ou à un seul hameau, selon le sinistre.

Ce moyen ne fonctionne que si vous êtes inscrit. Enregistrez vos coordonnées sur recensement.chassy.fr, ou passez en mairie, ou appelez le 02 48 80 20 76. L'inscription est gratuite, volontaire et vos données ne servent qu'à cela.

▪ 2. LE PORTE-À-PORTE

Les élus et les référents de hameau se déplacent pour alerter directement les habitants, en priorité les personnes isolées ou vulnérables. Un référent est identifié pour chaque secteur de la commune :

Le Bourg : Julien Cousot, maire
Déjointes : Michel Werner, 1er adjoint
Druges et Châteaufort : Gilles Darchis, ex-pompier de Paris
Villers : Gaëlle Binet, 2e adjointe
Bois Rond, Chaumois et Mouloise : Nathalie Chenu, conseillère

▪ 3. FR-ALERT, L'ALERTE DE L'ÉTAT SUR MOBILE

Indépendamment de la commune, le préfet peut déclencher FR-Alert, qui diffuse une notification sonore et un message sur tous les téléphones mobiles présents dans une zone donnée (le téléphone ne doit pas être en mode avion). Aucune inscription n'est nécessaire, et le message s'affiche même si le téléphone est en silencieux.

▪ 4. LA RADIO

En situation de crise, la radio relaie les consignes de la préfecture. Gardez un poste à piles chez vous : il fonctionnera même en cas de coupure d'électricité.

- ici Berry (ex France Bleu Berry) : 103.2 FM

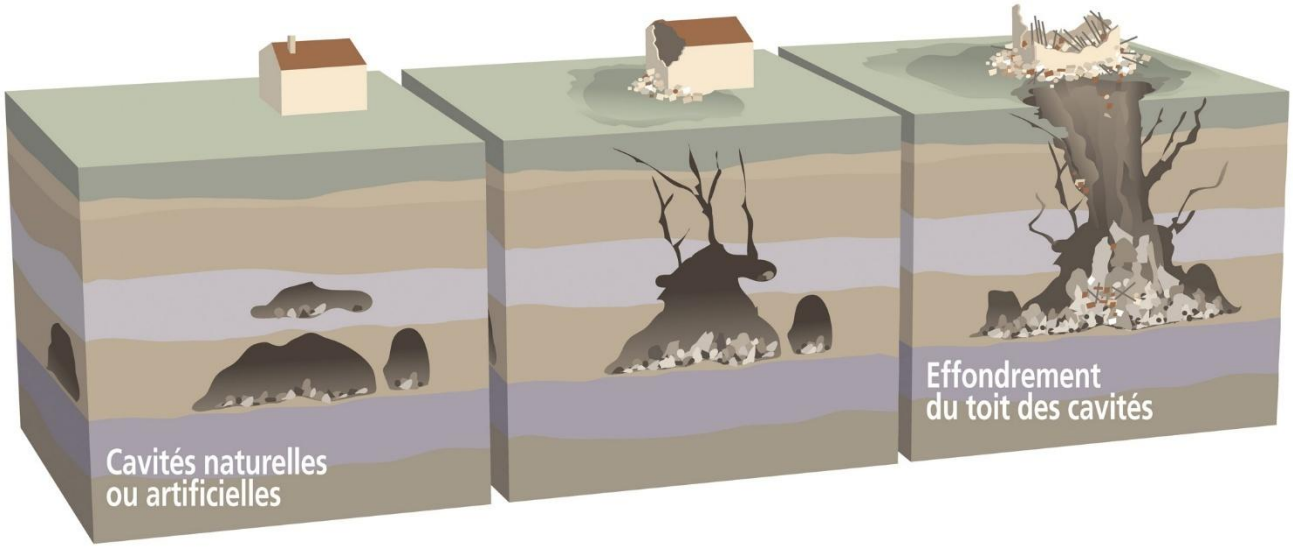
▪ 5. SIGNALER UN DANGER

L'information circule aussi dans l'autre sens. Si vous constatez une fissure qui s'ouvre, un talus qui bouge, un départ de feu, une odeur anormale ou un comportement inhabituel du sol après un tir de mines, prévenez la mairie au 02 48 80 20 76. En cas d'urgence immédiate, appelez les secours.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les mouvements de terrain regroupent l'ensemble des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Ils peuvent être lents, de quelques millimètres par an, ou très rapides. Leur origine est naturelle ou liée à l'activité humaine.



▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Des tassements et des affaissements de sol.
- Des glissements de terrain le long d'une pente.
- L'effondrement de cavités souterraines, naturelles ou creusées par l'homme.
- Des chutes de blocs et des écroulements de talus.
- L'érosion des berges des cours d'eau.

▪ LE RISQUE À CHASSY

Un mouvement de terrain a été répertorié sur la commune en 1999.

Le sous-sol de Chassy est calcaire, ce qui peut favoriser la présence de cavités. Les berges de la Vauvise sont par ailleurs sensibles à l'érosion.

Soyez attentifs aux signes d'alerte : fissures qui s'ouvrent sur un mur, affaissement localisé du terrain, poteau ou arbre qui penche, apparition d'une cavité dans un champ.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

✓ Évacuer immédiatement le bâtiment concerné et vous éloigner de la zone.

✓ Alerter la mairie et les secours.

✓ Signaler en mairie toute fissure ou tout affaissement constaté, même minime.

✓ Vous éloigner du pied et du sommet des talus et des pentes.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

✗ Revenir sur vos pas ou retourner chercher des affaires.

✗ S'approcher ou pénétrer dans un bâtiment fissuré ou déformé.

✗ Vous approcher du bord d'une cavité ou d'un effondrement.

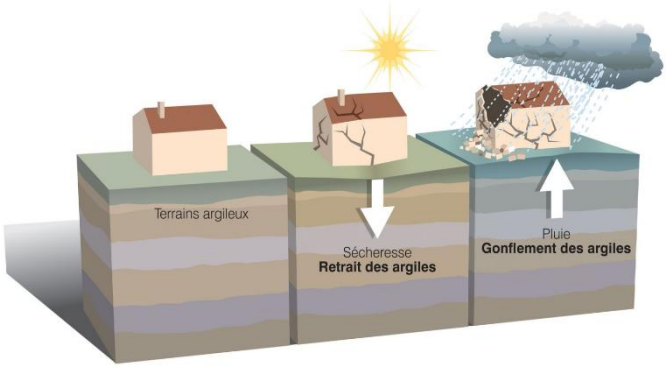
✗ Stationner un véhicule au pied d'un talus instable.

LE RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les sols argileux changent de volume selon leur teneur en eau : ils se rétractent lors des sécheresses et gonflent lorsque l'humidité revient. Ces mouvements lents, répétés et inégaux sous une même construction provoquent des désordres parfois très importants sur le bâti.

Ce risque ne met pas directement les personnes en danger, mais il peut rendre une maison inhabitable voire dangereuse si instable et représente aujourd'hui l'un des premiers postes d'indemnisation des catastrophes naturelles en France.



▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Des fissures en escalier sur les murs, souvent aux angles des ouvertures.
- Des portes et des fenêtres qui coincent ou ne ferment plus.
- Un décollement entre le bâtiment principal et une annexe, garage ou véranda.
- Des dallages, terrasses et trottoirs fissurés ou désolidarisés.
- Des canalisations enterrées rompues.

▪ LE RISQUE À CHASSY

C'est le risque le plus concret pour les habitations de Chassy. Il est qualifié d'important, avec un impact avéré sur le bâti.

Les sécheresses répétées de ces dernières années l'aggravent, et la tendance se poursuivra.

Si votre maison se fissure à la suite d'une sécheresse, signalez-le en mairie. La commune peut solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, qui ouvre droit à indemnisation par votre assurance. Cette démarche ne peut aboutir que si la mairie dispose de signalements.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

✓ Signaler tout désordre en mairie, avec des photos datées.

✓ Éloigner les plantations des murs : au minimum une distance égale à la hauteur de l'arbre adulte.

✓ Entretenir vos gouttières et éloigner les rejets d'eau pluviale des fondations.

✓ Réparer sans tarder toute fuite sur un réseau enterré.

✓ En construction neuve, faire réaliser une étude de sol, qui est obligatoire à la vente d'un terrain.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

✗ Planter un arbre à proximité immédiate d'un mur.

✗ Laisser l'eau de pluie s'infiltrer au pied des fondations.

✗ Créer un sous-sol sur une partie seulement de la maison.

✗ Arroser abondamment contre un mur en période de sécheresse.

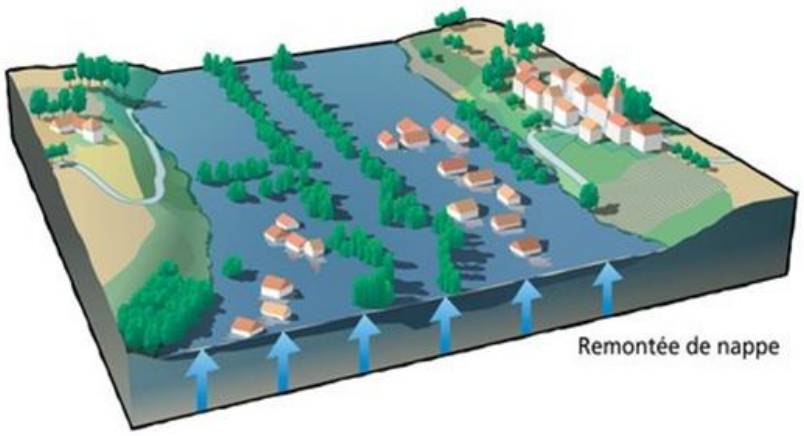
✗ Négliger une fissure qui s'élargit au fil des saisons.

LE RISQUE REMONTÉE DE NAPPE

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

La nappe phréatique est la réserve d'eau souterraine. Après des périodes pluvieuses longues, son niveau peut s'élever jusqu'à atteindre la surface du sol. L'eau envahit alors les caves, les sous-sols et les réseaux, sans qu'aucun cours d'eau n'ait débordé.

Le phénomène est lent, il s'installe sur plusieurs semaines, et se retire tout aussi lentement.



▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Des caves et des sous-sols qui se remplissent d'eau claire.
- Des remontées par les sols, les regards et les réseaux d'assainissement.
- Des terrains gorgés d'eau durablement, des flaques qui ne s'infiltrent plus.
- Une saturation des installations d'assainissement individuelles.

▪ LE RISQUE À CHASSY

Un risque de débordement de nappe est identifié sur la commune.

Chassy n'est en revanche pas exposée à l'inondation par débordement de cours d'eau. La Vauvise, qui traverse le territoire, ne présente pas ce risque pour les habitations.

Les secteurs bas et les habitations disposant d'une cave sont les plus concernés.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

✓ Couper l'électricité et le gaz avant que l'eau n'atteigne les installations.

✓ Surélever ou évacuer ce qui craint l'eau, et mettre les produits dangereux hors d'atteinte.

✓ Surveiller votre cuve à fioul, qui peut flotter et se rompre.

✓ Attendre la décrue de la nappe pour pomper, puis ventiler longuement.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

✗ Pomper trop tôt : vider une cave quand la nappe est haute peut faire céder les murs.

✗ Descendre dans une cave inondée sans avoir coupé l'électricité.

✗ Utiliser un appareil électrique dans un local humide.

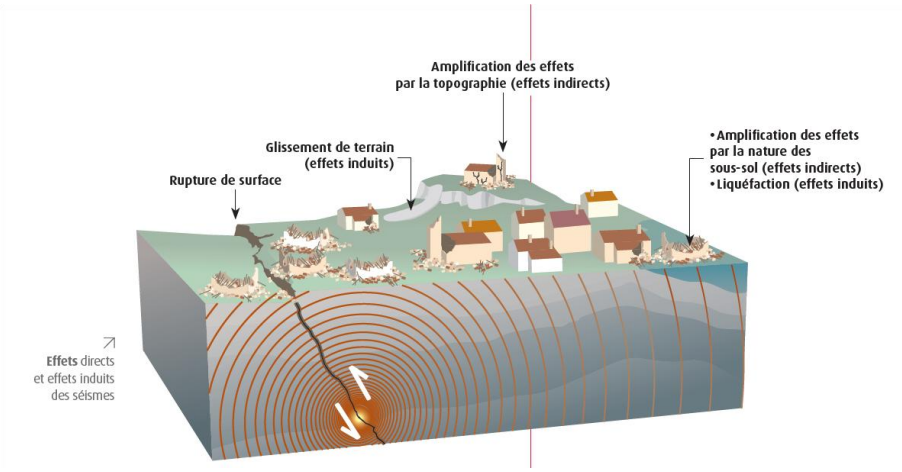
✗ Stocker des papiers, des souvenirs ou des produits sensibles dans une cave.

À noter. Si votre cave se remplit régulièrement, ne cherchez pas à la rendre étanche sans conseil : un cuvelage mal conçu peut aggraver les désordres en créant une poussée sous le bâtiment.

LE RISQUE SISMIQUE

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un séisme est une vibration du sol provoquée par la rupture brutale de roches en profondeur. La France est divisée en cinq zones de sismicité croissante, définies par les articles R. 563-1 à R. 563-8 du code de l'environnement.



Effet des séismes : de la faille à la surface © BRGM

▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Des vibrations du sol, parfois précédées d'un grondement.
- Des objets qui tombent, des meubles qui se déplacent.
- Des fissures sur les murs, dans les cas les plus sévères.
- D'éventuelles répliques dans les heures ou les jours qui suivent.

▪ LE RISQUE À CHASSY

Chassy est classée en zone de sismicité 2, ce qui correspond à un aléa faible.

Une secousse reste possible, mais la probabilité de dégâts sur les constructions est très réduite. Les règles de construction parasismique s'appliquent aux bâtiments neufs les plus sensibles.

Ce risque est le moins préoccupant des onze recensés dans ce document, mais les réflexes à adopter méritent d'être connus.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

✓ Pendant la secousse, vous abriter sous une table solide ou contre un mur porteur.

✓ Si vous êtes dehors, vous éloigner des bâtiments, des murs et des lignes électriques.

✓ Après la secousse, évacuer calmement et couper le gaz et l'électricité.

✓ Vous éloigner des bâtiments endommagés, en raison des répliques.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

✗ Sortir en courant pendant la secousse : la plupart des blessures viennent des chutes d'objets.

✗ Vous réfugier près d'une fenêtre ou d'une cheminée.

✗ Rentrer dans un bâtiment fissuré pour récupérer des affaires.

✗ Allumer une flamme avant d'être certain qu'il n'y a pas de fuite de gaz.

LE RISQUE LIÉ À LA CARRIÈRE

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une carrière en activité est une installation classée pour la protection de l'environnement. Son exploitation génère des nuisances et des risques encadrés par un arrêté préfectoral : tirs de mines, circulation d'engins lourds, poussières, et stockage de matériaux.



▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Des vibrations ressenties dans les habitations lors des tirs de mines.
- Des projections de matériaux à proximité immédiate du front de taille.
- Des envols de poussières par temps sec et venté.
- Des risques de chute dans les fronts et les excavations pour toute personne pénétrant sur le site.

▪ LE RISQUE À CHASSY

La carrière de calcaire exploitée par la société Agrégats du Centre est implantée sur la commune, aux lieux-dits Les Grands Cris et Queue de Serpent.

L'extraction se fait par tirs de mines, à raison d'une vingtaine de tirs par an. Le site accueille également un remblayage de déchets inertes.

La mairie est prévenue au moins 24 heures avant chaque tir. Si vous souhaitez être informé des dates de tir, faites-vous connaître en mairie.

Si vous constatez l'apparition ou l'aggravation de fissures après un tir, signalez-le en mairie : c'est le seul moyen d'objectiver une éventuelle relation entre les tirs et les désordres.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

✓ Respecter strictement les clôtures et la signalisation du site.

✓ Signaler en mairie toute fissure apparue ou aggravée après un tir, avec photos datées.

✓ Fermer vos fenêtres par temps sec et venté si vous êtes à proximité.

✓ Signaler tout dépôt suspect sur la zone de remblaiement.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

✗ Pénétrer sur le site, même en dehors des heures d'exploitation.

✗ Laisser des enfants jouer à proximité des fronts et des excavations.

✗ Vous approcher d'un engin en manœuvre.

✗ Emprunter les pistes de la carrière à pied, à vélo ou en véhicule.

LE RISQUE TEMPÊTE ET VENTS VIOLENTS

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. Ils peuvent arracher des toitures, abattre des arbres et des lignes électriques, et rendre la circulation dangereuse.

▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Des rafales violentes, parfois tournantes.
- Des chutes d'arbres et de branches, notamment sur les voies et les réseaux.
- Des toitures endommagées et des objets emportés.
- Des coupures d'électricité et de téléphone, parfois durables.

▪ LE RISQUE À CHASSY

Le risque existe sur l'ensemble du territoire communal, comme partout dans le Cher.

La configuration de Chassy, avec ses hameaux dispersés et ses voies bordées d'arbres, rend plausible l'isolement temporaire d'un secteur par une route coupée.

La commune dispose de tronçonneuses et d'engins, et peut mobiliser des agriculteurs pour dégager les voies. Signalez en mairie tout arbre menaçant une route ou une ligne.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

✓ Vous informer via la vigilance météo et fermer portes, volets et fenêtres.

✓ Rentrer ou arrimer tout ce qui peut s'envoler, mobilier de jardin, bâches, poubelles.

✓ Rester chez vous et reporter vos déplacements.

✓ Prévoir une lampe, un poste radio à piles, et de quoi tenir sans électricité.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

✗ Monter sur un toit pendant ou juste après la tempête.

✗ Vous approcher d'un câble électrique tombé à terre.

✗ Circuler en forêt ou sous les arbres.

✗ Encombrer les lignes téléphoniques pour des demandes non urgentes.



LE RISQUE ORAGE, FOUDRE ET GRÊLE

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un orage associe des phénomènes électriques, des précipitations intenses, parfois de la grêle et des rafales brutales. Les orages sont fréquents en période estivale et peuvent se former très vite.



▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Des impacts de foudre sur les arbres, les bâtiments et les réseaux.
- Des chutes de grêle endommageant toitures, véhicules et cultures.
- Des pluies intenses provoquant des ruissellements sur les terrains agricoles.
- Des surtensions sur les installations électriques.

▪ LE RISQUE À CHASSY

Le risque est réel sur la commune, particulièrement entre mai et septembre.

Les grandes surfaces agricoles favorisent le ruissellement lors des pluies intenses, avec des coulées de boue possibles sur les voies communales.

La grêle peut causer des dommages importants aux cultures et aux bâtiments agricoles.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

✓ **V**ous abriter dans un bâtiment en dur. Fermer portes et fenêtres, rester éloigné des ouvertures. Ne pas descendre pas dans les sous-sols en cas de fortes pluies ou de risque d'inondation.

✓ Si possible, mettre à l'abri les objets susceptibles d'être emportés par le vent.

✓ Si possible, débrancher les appareils sensibles avant l'arrivée de l'orage.

✓ Signaler en mairie les ruissellements et coulées de boue sur les voies.

✓ **Vous t**enir informé de l'évolution de la situation et suivre les consignes des autorités

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

✗ Vous abriter sous un arbre isolé.

✗ Rester en terrain découvert ou sur un point haut.

✗ Éviter d'utiliser les appareils électriques et le téléphone, sauf pour appeler les secours en cas d'urgence.

✗ Éviter les déplacements. Si vous êtes déjà sur la route, rouler au pas. Ne jamais s'engager sur une route immergée. Si possible, stationner en sécurité et ne pas quitter votre véhicule.

LE RISQUE CANICULE

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

La canicule désigne un épisode de forte chaleur, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. On parle de canicule lorsque la température ne descend pas la nuit en dessous de 18 °C et atteint ou dépasse 30 °C la journée.

La canicule est un danger pour tous, et plus encore pour les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes isolées et celles qui travaillent dehors.

▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Des températures élevées persistant plusieurs jours et plusieurs nuits.
- Une déshydratation et des coups de chaleur, qui peuvent être mortels.
- Une aggravation des maladies chroniques.
- Un accroissement du risque d'incendie et de sécheresse du sol.

▪ LE RISQUE À CHASSY

Les épisodes de forte chaleur sont de plus en plus fréquents et le resteront.

La commune tient un registre des personnes vulnérables. Si vous êtes âgé, isolé, en situation de handicap, ou si vous connaissez quelqu'un dans ce cas, faites-vous inscrire en mairie : en période de canicule, ces personnes font l'objet d'un contact régulier.

La mairie et la salle des fêtes peuvent être mobilisées comme lieu de fraîcheur, et la commune peut organiser la distribution d'eau.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

- ✓ Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif.
- ✓ Fermer volets et fenêtres le jour, aérer la nuit.
- ✓ Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais.
- ✓ Prendre des nouvelles de vos voisins âgés ou isolés, chaque jour.
- ✓ Mouiller votre peau plusieurs fois par jour.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- ✗ Sortir ou faire un effort physique aux heures les plus chaudes.
- ✗ Boire de l'alcool, qui aggrave la déshydratation.
- ✗ Laisser un enfant ou un animal dans une voiture, même quelques minutes.
- ✗ Attendre de vous sentir mal pour demander de l'aide.





LE RISQUE GRAND FROID ET NEIGE

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un épisode de grand froid se caractérise par sa persistance, son intensité et son étendue. Associé à la neige ou au verglas, il isole, rend la circulation dangereuse et met en danger les personnes fragiles.

▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Des températures nettement inférieures aux normales, durant plusieurs jours.
- Des routes rendues impraticables par la neige ou le verglas.
- Des coupures d'électricité, et donc de chauffage.
- Des canalisations gelées ou rompues.
- Des risques d'intoxication au monoxyde de carbone liés aux chauffages d'appoint.

▪ LE RISQUE À CHASSY

Les hameaux de Chassy sont desservis par des voies secondaires qui peuvent rester enneigées plus longtemps que les axes principaux. Un isolement temporaire est possible.

Comme pour la canicule, la commune s'appuie sur le registre des personnes vulnérables pour organiser les contacts et les visites.

Prévenez la mairie si vous savez qu'un voisin isolé risque de manquer de chauffage ou de nourriture.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

✓ Limiter vos déplacements et vous équiper si vous devez circuler.

✓ Vous couvrir en plusieurs couches et protéger les extrémités.

✓ Maintenir un chauffage suffisant et aérer brièvement chaque jour.

✓ Faire vérifier votre installation de chauffage avant l'hiver.

✓ Prendre des nouvelles de vos voisins isolés.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

✗ Utiliser un chauffage d'appoint à combustion en continu ou pendant la nuit.

✗ Boucher les entrées d'air de votre logement.

✗ Chauffer avec un appareil non prévu pour cela, brasero, barbecue, groupe électrogène à l'intérieur.

✗ Partir sur la route sans avoir vérifié les conditions.

À noter. Le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Maux de tête, nausées et fatigue inhabituelle chez plusieurs occupants d'un même logement doivent faire sortir tout le monde et appeler le 18.

En période de grand froid

GRAND FROID · COMPRENDRE & AGIR

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.







Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.





Je suis prudent et je pense aux autres.



- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.



Je chauffe sans surchauffer.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

https://meteofrance.fr ou 32 50 (2,99 € / appel + prix appel) • www.bison-fute.gouv.fr
• https://solidarites-sante.gouv.fr • www.santepubliquefrance.fr

Santé publique France

LE RISQUE INCENDIE DE CHAMPS ET DE VÉGÉTATION

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un feu de champ, de tas de feuilles / branches, de chaume ou de bord de route peut se propager très rapidement par vent et par temps sec, et menacer des bâtiments, des exploitations et des habitations.



▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Une propagation rapide, suivant le vent et la pente.
- Des fumées denses réduisant la visibilité sur les routes.
- Un risque de propagation aux bâtiments agricoles et aux habitations isolées.
- Des difficultés d'accès et d'alimentation en eau pour les secours.

▪ LE RISQUE À CHASSY

Chassy est une commune agricole de 17,76 km². Le risque est réel en période de moisson, où une étincelle de moissonneuse suffit à déclencher un départ de feu.

La défense extérieure contre l'incendie repose sur les points d'eau recensés par la commune. Les habitations isolées sont les plus exposées aux délais d'intervention.

Le centre de secours le plus proche est celui de Nérondes.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

✓ Appeler le 18 ou le 112 dès le premier départ de feu, même minime.

✓ Donner une localisation précise : hameau, lieu-dit, repère visible.

✓ Vous éloigner perpendiculairement au vent.

✓ Débroussailler autour des bâtiments et maintenir les accès dégagés pour les engins.

✓ En période de moisson, disposer d'un moyen d'extinction et d'une tonne à eau à proximité.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

✗ Tenter de maîtriser seul un feu qui a dépassé quelques mètres carrés.

✗ Fuir dans le sens du vent ou vers le haut d'une pente.

✗ Brûler des déchets verts en plein air, ce qui est interdit.

✗ Jeter un mégot par la fenêtre d'un véhicule.

✗ Stationner un véhicule chaud sur un chaume.

LE RISQUE AÉRIEN ET DE PROXIMITÉ DE LA BASE D'AVORD

▪ DE QUOI S'AGIT-IL ?

La proximité d'une base aérienne militaire implique un trafic d'aéronefs régulier au-dessus du territoire. Le risque d'accident aéronautique, bien que statistiquement très faible, ne peut être totalement écarté.

▪ COMMENT CELA SE MANIFESTE-T-IL ?

- Des survols à basse altitude et des nuisances sonores liées aux exercices.
- La chute d'un aéronef ou d'éléments d'aéronef, événement exceptionnel.
- Un incendie et une pollution localisée en cas de crash.
- Un périmètre de sécurité militaire mis en place immédiatement autour du site.

▪ LE RISQUE À CHASSY

La base aérienne 702 d'Avord est située à proximité de la commune.

Le risque quotidien pour les habitants se limite aux nuisances sonores. Le risque d'accident, lui, est très faible mais justifie de connaître la conduite à tenir.

▪ LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

✓ En cas de chute d'aéronef, appeler immédiatement le 18 ou le 112.

✓ Vous éloigner et rester à distance de l'épave.

✓ Vous placer dos au vent pour éviter les fumées.

✓ Laisser l'accès libre aux secours et aux autorités militaires.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

✗ Vous approcher ou toucher des débris, qui peuvent être brûlants ou toxiques.

✗ Photographier ou filmer dans un périmètre de sécurité militaire.

✗ Gêner l'intervention des secours.

✗ Diffuser des informations non vérifiées sur les réseaux sociaux.

À RETENIR : LES PRINCIPALES CONSIGNES

Quel que soit l'événement, quelques réflexes valent dans toutes les situations.

Mettez-vous à l'abri. Rejoignez un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, et restez-y jusqu'à nouvel ordre. Dans la très grande majorité des cas, rester chez soi est la meilleure protection.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont pris en charge et en sécurité. Vous vous mettriez en danger et vous gêneriez les secours.

Ne téléphonez pas sans nécessité. Les réseaux doivent rester disponibles pour les secours. Privilégiez les SMS, qui passent mieux quand le réseau est saturé.

Écoutez la radio. ici Berry, 103.2 FM, relaie les consignes officielles. Un poste à piles reste utile en cas de coupure de courant.

Respectez les consignes des autorités. Elles reposent sur une information dont vous ne disposez pas. N'évacuez que si l'ordre en est donné, et par l'itinéraire indiqué.

Pensez à vos voisins. Une personne âgée, isolée ou en situation de handicap peut n'avoir reçu aucune alerte. Dans un village, c'est souvent le voisin qui sauve.

Préparez un kit d'urgence. Une lampe et des piles, un poste radio à piles, de l'eau, des aliments non périssables, vos médicaments, une trousse de premiers secours, des vêtements chauds, des copies de vos papiers et un peu d'argent liquide. Rangez-le dans un endroit connu de toute la famille.

NUMÉROS ET SITES UTILES

▪ EN CAS D'URGENCE

Sapeurs-pompiers	**18**
SAMU	**15**
Gendarmerie	**17**
Numéro d'urgence européen	**112**
Urgences par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes	**114**

▪ CONTACTS DE PROXIMITÉ

Mairie de Chassy : 02 48 80 20 76 — mairie@chassy.fr — 1 rue de la Mairie, 18800 Chassy

Centre d'incendie et de secours de Nérondes : 02 48 74 85 41 — 45 route de Bourges, 18350 Nérondes

Brigade de gendarmerie de Baugy : 02 48 23 23 15 — 4 rue du Colonel Beltrame, 18800 Baugy

Préfecture du Cher : 02 48 67 18 18

▪ SITES À CONNAÎTRE

recensement.chassy.fr Inscrivez-vous pour recevoir les alertes de la commune sur votre téléphone.

georisques.gouv.fr Portail national : connaître les risques près de chez soi, adresse par adresse.

vigilance.meteofrance.fr Vigilance météorologique, mise à jour deux fois par jour.

cher.gouv.fr Services de l'État dans le Cher, rubrique prévention des risques.

> **Ce document est à conserver.** Rangez-le dans un endroit connu de tous les occupants du logement. Il est également consultable en mairie et annexé au Plan Communal de Sauvegarde. Il sera mis à jour à chaque évolution des risques recensés ou des moyens d'alerte de la commune.